



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 90-980 du 1^{er} août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury académique des concours externes publics et privés, des concours externes spéciaux publics et privés, des seconds concours internes et seconds concours internes spéciaux publics et privés et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles est constitué comme suit pour la session 2022 :

Présidente :

- Madame Christine HEBRARD – Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde.

Vice-président :

- Monsieur Philippe MORISSET – Inspecteur de l'éducation nationale de la Gironde.

Membres du jury de l'enseignement public :

- Monsieur Jean Louis ALAYRAC – Inspecteur de l'éducation nationale de la Dordogne ;
- Monsieur Christophe BERTHIER – IA IPR Sciences physiques – Rectorat de Bordeaux ;
- Madame Catherine BETMALLE – INSPE d'Aquitaine ;
- Madame Marie-Hélène CUIN – Professeure d'université – INSPE d'Aquitaine ;
- Madame Aurélie DONGEUX – IA IPR Histoire-Géographie – Rectorat de Bordeaux
- Madame Agnès DURANTHON – IA-IPR de Mathématiques – Rectorat de Bordeaux ;

- Madame Cécile HARTL – INSPE d'Aquitaine ;
- Monsieur Pierre KESSAS – Inspecteur de l'éducation nationale de la Gironde – Conseiller Technique 1^{er} degré ;
- Madame Anne KUBEK – Inspectrice de l'éducation nationale du Lot et Garonne ;
- Monsieur Christophe MEOT - Inspecteur de l'Education nationale de Gironde ;
- Madame Fabienne OUVRARD – IA-IPR de Lettres – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Christophe PETITCOLLIN – Inspecteur de l'éducation nationale des Landes ;
- Madame Carine REYDY – Professeure d'université – INSPE d'Aquitaine ;
- Monsieur Jean-Marie SARPOULET – IA-IPR de Lettres – Chargé de mission d'inspection en Occitan – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Jacques SARRAILLET – Chargé de mission d'inspection en Basque – Rectorat de Bordeaux ;
- Monsieur Thierry TRUEL – INSPE d'Aquitaine ;
- Monsieur Sabri YAHYAOUÏ – INSPE d'Aquitaine.

Membres du jury de l'enseignement privé :

- Madame Marie-Odile KERDRAON MORIN – Professeure des écoles de Gironde ;
- Madame Odile RIMBAUD – Professeure des écoles de Gironde

ARTICLE 2 :

La liste des membres de jurys dans son intégralité est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 1 AVR. 2022

